

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 22 MAI 2023**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 16/05/2023, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Andrée LIGONNET, Adjointe déléguée.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel BACCONNIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Alexandre CACALY à Mathieu GAGET, Grégory BARTHALAY à Nicolas BACCONNIER, Christian BRAYER à Thierry DEGLAINE, Géraldine LAVIELLE à Bernadette CACALY

Absents : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA, Corinne FALCONNET, Christophe LIAUD, Fabienne ALPHONSINE, Gaelle VUILLOT, Gregory RONDOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

DELIB 2023.05.22.3

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire, ordonnateur des dépenses, soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2022 qui se résume comme suit :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif est dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances communales en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2022, Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Section de fonctionnement :

<u>Dépenses :</u>	11 192 068,49 €
<u>Recettes :</u>	13 818 667,32 €

Solde d'exécution : 2 626 598,83 €

Résultat Reporté : 2 383 144,87 €

Résultat de clôture : 5 009 743,70 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 3 856 696,32 €

Recettes : 1 941 177,28 €

Solde d'exécution : - 1 915 519,04 €

Résultat Reporté : 7 407 326,36 €

Résultat de clôture : 5 491 807,32 €

RESULTAT DE CLOTURE CUMULÉ : 10 501 551,02 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 3 292 252,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022.**

Adoptée à la majorité

Par 21 voix contre 2 (M. CICALA, M. SAUMON).

St-Quentin-Fallavier, le 22/05/2023

Publication et transmission en sous préfecture le 25 mai 2023

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20230522-lmc112447-DE-1-1

Adjointe déléguée

Andrée LIGONNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.